

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **2118** Société : **R.A.M.**

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **TALLABI AHMED**

Date de naissance : **01/01/1949**

Adresse : **AL KHOUZADA EY N° 185 ouf le casablanca**

Tél. : **06 72 18 01 34** Total des frais engagés : **1.405,62 Dhs**

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **31 MARS 2022**

Nom et prénom du malade : **MOLUDY FATIMA** Age : **67**

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **Correction Optique**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Signature de l'adhérent(e) : **31/03/2022**

Le : **31/03/2022**

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 MARS 2021	CS	250,00		Dr. N. RIAH Ophtalmologue Res Habiba 78, 2eme etage, Bd. Haj Fateh, El Oulfa - Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTICIANE - OPTIQUE 404, AV. Abdellah Senna, Bouskoura 10 Téléphone : 02520198 IF : 02520198 ICE : 001823017000029 INP : 095004081	Mal 22	3800,-

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

404, Av. Abdellah Senhaji  
Idrissia 1 -Casablanca  
Tél : 05 22 28 70 73  
Fax : 05 22 80 18 36

# KADER OPTIQUE

patente : 33664052  
C.N.S.S : 23561145  
R.C : 20 47 88

IF : 02520198  
ICE : 00182301700027  
INP : 095004081

O.D. =  $(85 - 100) + 350$   
O.G. =  $(65 - 125) + 350$

## FACTURE

N° 28 6

Casablanca ,le

M

Paul Dy FATHINA

ADD. = 250  
ADD. = 250

Ordonnance du docteur Riadh

NRS de nomenclature  
correspondants à  
la prescription

O.D. =  
Loin {  
O.G. =

O.D. =  
Prés {  
O.G. =

O.D. = 523  
D.F. {  
O.G. = 523

### FOURNITURE :

1 Montures :

Retrouvé

900,-

900,-

2 Verres :

Prostéoréflectrice

1450,-

2900,-

TOTAL :

3800,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Hajji Nidelle Riahi  
C'est DRH en face

KADER OPTIQUE

OPTICIENNE OPTOMÉTRIE

404, Av. Abdellah Senhaji Idrissia

Tél : 05 22 28 70 73 - Fax : 05 22 80 18 36 - Casablanca

# Docteur N. RIAH



الدكتورة ن. رياح

Ophtalmologiste (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

اختصاصية في الطب و جراحة العيون (صغار و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

طبية داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي الجامعي

بوانت أبتر - فرنسا

طبية مقيدة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء وجامعة بفرنسا

Casablanca, le :  
**Dr. N. RIAH**  
Ophtalmologue  
Rés Habiba 78, 2ème étage, Bd Haj Fateh  
El Oulfa - Casablanca

31 Mars 2022

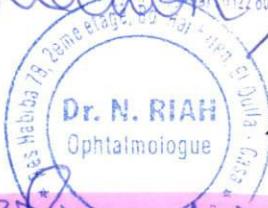
Mme Moulay

~~KADER OPTIQUE~~

OPTICIENNE - OPTOMÉTRIE

404, Av Abdellah Senhaji, Bouslim 1

0522 80 18 36 - Casablanca



• Lunettes de lecture  
stigme VL + VP.

• Lunettes anti-reflets - anti-reflets  
 $D = +3,50 - 1,00 \approx 95^\circ$   
 $D = +3,50 - 1,25 \approx 65^\circ$

$D = +2,50$  ~~stigme~~  $D = +2,50$   
Prix à l'assurance bon confortage

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 93 13 49

2ème partie

Solaires & inertie

